

CONSEIL DE L'ED420 DU 3 FEVRIER 2015

COMPTE-RENDU

Etaient présents : J. ANKRI, F. ARTAUD, S. BASTUJI-GARIN, A. BOURGEOIS, J. BOUYER, A. DESCATHA, D. EILSTEIN, A. ELBAZ, A. GOSSELIN, J. KABORÉ, M. KADAWATHA-GEDARA, L. MALARD, J-Y. MARY, N. PELLETIER-FLEURY, P. TUBERT-BITTER, R. VARRASO.

Excusés : F. AUBIN, N. BILLON, B. FALISSARD, C. LEVY-MARCHAL, L. MEYER, G. REY, J. WARSZAWSKI

- Ordre du jour :**
- **Approbation du compte rendu du Conseil du 22 octobre 2014**
 - **Points d'actualité**
 - **Composition du Conseil de l'ED 420**
 - **Modalités d'admission des candidats**
 - **Modalités de suivi des doctorants**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil du 22 octobre 2014.

2. POINTS D'ACTUALITE

Le décret de création de la Comue (Communauté d'universités et d'établissements) Université Paris-Saclay a été signé le 29, et publié le 31 décembre 2014.

L'Université Paris-Saclay a donc une existence juridique, mais son cadre n'est pas encore finalisé et elle n'entrera réellement en fonction qu'au moment de la première rentrée universitaire, à l'automne 2015.

D'ici là, les anciennes ED (accréditation 2010-2014) et les nouvelles (2015-2019) se retrouvent dans une situation transitoire de coexistence. Pour l'ED 420, qui n'a pas subi de gros changements de périmètre au contraire d'autres ED, cela implique principalement la désignation d'un Conseil d'ED et la nomination d'une direction de l'ED intérimaires, en attendant les votes définitifs de l'été 2015 après les élections des instances de direction de la Comue.

Ainsi, le calendrier prévu est le suivant :

- Avant le 20/01/2015 : les ED ont transmis à l'université Paris-Saclay les listes nominatives des membres pressentis des conseils par intérim, accompagnées d'une brève notice biographique
- Avant le 15/02/2015 : l'université Paris-Saclay renverront aux ED la désignation des conseils par intérim des écoles doctorales.
- Avant le 28/02/2015 : les ED devront renvoyer à Paris-Saclay l'avis du conseil sur le directeur de l'école doctorale et les autres membres de l'équipe de direction (vote).
- Avant le 15/03/2015 : l'université Paris-Saclay confirmera aux ED la nomination par intérim des directions d'écoles doctorales.

3. COMPOSITION DU CONSEIL DE L'ED420

L'ED420 a donc transmis le 19 janvier à l'Université Paris-Saclay la proposition du Conseil suivante :

9 membres ED420 représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche	Joël Ankri Sylvie Bastuji-Garin, Joël Coste Alexis Descatha Alexis Elbaz	Laurence Meyer Nathalie Pelletier-Fleury Pascale Tubert-Bitter Raphaëlle Varraso
1 représentant des personnels IATOS	Grégoire Rey (Inserm-CépiDC)	
4 doctorants ED420	Fanny Artaud, Anne Gosselin, Jean Kaboré, Manik Kadawathagedara	
6 personnalités extérieures à l'ED420 Personnalités compétentes dans les domaines scientifiques Personnalités des secteurs industriels et socio-économiques concernés	Daniel Eilstein (InVS) Bruno Falissard (responsable Master) Claire Lévy-Marchal (Inserm, recherche clinique, ITMO Santé Publique) Nathalie Billon (Sanofi) François Aubin (Cardinal Systèmes) Jean-Yves Mary (représentant de l'ED393)	
<i>Invités permanents</i> <i>Jean Bouyer, Lucile Malard, Josiane Warszawski</i>		

Cette composition du Conseil par intérim de l'ED a été signée par le Président intérimaire de l'Université Paris-Saclay le 29 janvier 2015.

Cf annexe 1 jointe

Le Conseil intérimaire de l'ED confirme à l'unanimité l'approbation de cette direction.

4. MODALITES D'ADMISSION DES CANDIDATS

Les modalités de fonctionnement de l'ED doivent être précisées et être formalisées dans un règlement intérieur et sur le site internet de l'ED. C'est demandé par le Collège Doctoral de Paris Saclay, et cela offre l'occasion de mettre à jour nos règles actuelles qui sont, pour beaucoup d'entre elles, déjà écrites.

Deux parties de ces modalités de fonctionnement ont été discutées lors de ce Conseil : l'admission et le suivi des doctorants.

✓ *Rappels du fonctionnement actuel (admission des doctorants)*

La règle générale est la suivante : les demandes d'admission sont adressées à l'ED par un formulaire spécifique transmis par mail (formulaire disponible sur le site de l'ED). Elles sont examinées par un groupe¹ qui donne un avis (refus ; demande de précision ou de modification du projet ; inscription sous réserves de suivre des formations complémentaires...) au directeur de l'ED. Celui-ci prend la décision et la transmet au candidat.

Les critères généraux d'examens des demandes d'inscription sont les suivants :

- qualité et adéquation de la formation universitaire du doctorant

L'objectif est de s'assurer que les compétences du doctorant lui permettront une autonomie suffisante dans la réalisation de sa thèse (par exemple sur le plan des méthodes statistiques

¹ dont la composition actuelle est : Ankri Joël, Bastuji-Garin Sylvie, Bouyer Jean, Canonico Marianne, Descatha Alexis, Eilstein Daniel, Elbaz Alexis, Menegaux Florence, Meyer Laurence, Pelletier-Fleury Nathalie, Pourtau Lionel, Varraso Raphaëlle

nécessaires), tout en gardant un esprit d'ouverture permettant d'accueillir des doctorants dont la formation pourra être complétée en début de thèse. Si nécessaire, des formations complémentaires sont recommandées.

- adéquation entre l'encadrement prévu (directeur et éventuellement co-directeur de la thèse et équipe d'accueil) et le projet scientifique

Il peut par exemple arriver qu'une co-direction de la thèse soit recommandée si des questions méthodologiques spécifiques le demandent.

- qualité scientifique du projet de thèse

Le principe général est de faire confiance au directeur de thèse et à l'équipe d'accueil sur la qualité et la pertinence du projet de recherche, mais il arrive bien sûr que des discussions aient lieu avec la direction de l'ED sur des points spécifiques.

- faisabilité en 3 ans

Sont vérifiés notamment la disponibilité des données, le calendrier prévisionnel et la production scientifique potentielle des travaux envisagés au cours de la thèse. C'est un des points sur lequel il y a le plus de discussions au moment de la demande d'inscription.

- financement

Il doit être prévu pour les 3 ans de la thèse, ou du moins que des perspectives crédibles de financement soit présentées si le financement acquis ne couvre pas la totalité des 3 ans. Dans le cas d'une thèse réalisée en parallèle à une activité professionnelle, la question devient celle du temps disponible pour le travail de thèse qui doit être d'au moins 1,5 à 2 jours par semaine.

A noter qu'il existe des cas particuliers à ce dispositif général de demande d'admission :

- les demandes accompagnées d'un financement spécifique (autre qu'une activité professionnelle parallèle)

Dans ce type de cas, l'avis de l'ED doit être sollicité le plus en amont possible, c'est-à-dire avant le dépôt de la demande de financement.

Dans les cas où la détermination du doctorant est postérieure à l'obtention du financement (DIM de la région Ile-de-France, ou contrat de recherche par exemple), le chercheur qui a obtenu le financement doit, dans la mesure du possible, présenter à l'ED plus d'un candidat doctorant pour un projet de thèse donné.

- les contrats doctoraux attribués à l'ED420 par les universités de tutelle

Les contrats doctoraux de l'ED420 sont attribués après audition et classement des candidats. Il n'y a pas de répartition préalable des CD ni par domaine, ni par laboratoire d'accueil.

Des déclarations d'intention doivent être déposées par les candidats mi juin de façon à pouvoir constituer un jury indépendant (voir paragraphe suivant). Les candidatures (dépôt fin juin) sont faites avec le même formulaire que pour l'admission à l'ED.

Les auditions sont organisées dans les premiers jours de juillet pour l'année universitaire suivante. Le jury, présidé par le directeur de l'ED, est composé d'une dizaine de membres des différentes disciplines de l'ED, aucun d'entre eux ne devant appartenir à l'équipe d'accueil d'aucun des candidats pour éviter les conflits d'intérêt. Il peut être organisé en sous-jurys si le nombre de candidats le nécessite.

Le jury établit un classement unique pour l'ensemble de l'ED. L'attribution des CD est ensuite effectuée au prorata du nombre de CD donnés à l'ED par chaque université.

Le Conseil de l'ED est informé du classement et de l'attribution des CD.

✓ *Discussions*

Le Conseil approuve ce fonctionnement et décide qu'il soit mis en place dès maintenant (notamment le groupe qui doit examiner les inscriptions), pour les appels à projets en cours (financements pour la rentrée prochaine 2015-2016).

5. MODALITES DE SUIVI DES DOCTORANTS

Les modalités de suivi des doctorants doivent également être précisées et être formalisées dans un règlement intérieur et sur le site internet de l'ED.

✓ *Rappels du fonctionnement actuel*

Le suivi des doctorants est organisé tout au long de la thèse, via plusieurs dispositifs.

En début d'année de première inscription, une réunion d'accueil des nouveaux doctorants est organisée permettant un premier échange avec des membres de la direction de l'ED et de l'équipe pédagogique et permettant de faire le point sur les conditions du début de la thèse.

Chaque année en juin, une fiche de suivi est demandée aux doctorants faisant le point sur l'avancement de la thèse, son financement, les publications scientifiques réalisées ou en cours, la participation aux formations doctorales, la date de soutenance envisagée. Cette fiche de suivi est examinée par la direction de l'ED et des membres de l'équipe pédagogique. Si nécessaire, une discussion est engagée avec le doctorant et/ou son directeur de thèse sur les points qui semblent poser problème. A l'issue de ce processus, l'autorisation à se réinscrire en doctorat est donnée par la direction de l'ED.

Au cours de leur seconde année de doctorat, tous les doctorants doivent présenter l'avancement de leur thèse. A cette fin, plusieurs séminaires d'une journée sont organisés chaque année auxquels tous les doctorants et membres de l'ED sont invités, et au cours desquels la quasi-totalité des principaux problèmes rencontrés sont identifiés et peuvent être abordés. Après chaque présentation, un autre doctorant de 2^{ème} année joue le rôle de discutant, c'est-à-dire qu'il est chargé d'introduire la discussion sur la présentation qui vient d'être faite en posant quelques questions, comme cela se ferait lors d'un congrès ou d'une réunion scientifique.

Chacune des ces "étapes" donne lieu à un bref compte-rendu et, éventuellement, à des recommandations. Dans les cas où ces recommandations le nécessitent, le suivi de leur réalisation est assuré par un groupe de chercheurs de l'ED (qui pourrait être le même que celui qui est chargé d'examiner les inscriptions).

✓ *Discussions*

La discussion a été alimentée par le rappel des informations données lors de l'AG de l'ED420 du matin, notamment celles concernant la durée des thèses et surtout la proportion de thèses de plus de 4 ans qui a fortement augmenté pour les thèses commencées en 2010. Cette augmentation est une alerte qui amène à s'interroger sur un manque d'anticipation des difficultés à partir du milieu de la thèse et un déficit de suivi des thèses en fin de parcours.

La mise en place d'un tuteur pour chaque doctorant en début de thèse a été discutée. Elle pose un problème de faisabilité car il faut trouver un équilibre entre trop de doctorants par tuteur et trop d'HDR sollicités pour être tuteur. Un ciblage du tutorat sur les doctorants en difficulté potentielle a été envisagé, mais il comporte un risque de stigmatisation.

Il a été décidé de maintenir le système actuel de suivi et de le renforcer par la mise en place d'une fiche de suivi au moment des séminaires de mi thèse et d'une vigilance plus personnalisée pour les doctorants pour lesquels des difficultés auraient été identifiées à ce moment (notamment sur le calendrier de fin de thèse).

*Compte rendu rédigé par Audrey Bourgeois et Jean Bouyer
26 février 2015*